DLP - 2 - 12 - 91 0 0 8

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles



BULLETIN PERIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Z.I. NORD - B.P. 177 - 21205 BEAUNE Cedex

ABONNEMENT ANNUEL 220 F

☎ 80.22.19.38 EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 23 - 28 Novembre 1991

COLZA : *Altises - Charançon du bourgeon terminal : très peu de larves*
CEREALES : *Surveiller les cicadelles en situations favorables*

COLZA

ALTISES - CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Les infestations larvaires sont très faibles, même en zones présumées à risque. En sud Graylois où les captures de charançons ont été les plus marquées, on observe de 0 à 8 % de larves d'altises et une absence de larves de charançons.

Compte tenu du faible niveau observé (seuil d'intervention contre les altises à 2/3 des plantes avec larve) aucune intervention de rattrapage ne semble nécessaire.

DESHERBAGE

La spécialité CENT 7 (Dow Elanco) a obtenu une autorisation de vente en désherbage de post-levée du colza à 0,4 l/ha.

Utilisation (information de la firme) :

CENT 7 est utilisable contre sanves et ravenelles, de préférence au stade rosette. Le colza doit avoir atteint le stade 6 feuilles vraies, avec un diamètre au collet de 5 mm et un pivot de 10 cm. La cuticule cireuse doit être bien formée sur les feuilles (passage des premières gelées). La période d'utilisation se situe approximativement du 15 novembre à la fin décembre.

CEREALES

CICADELLES ET MALADIES DES PIEDS CHETIFS

Le temps ensoleillé observé depuis quelques jours a entraîné dans certains secteurs (notamment le Nord de l'Yonne et de la Nièvre) une certaine reprise d'activité des cicadelles, malgré des captures en cuvettes à peu près nulles depuis une quinzaine de jours. Parmi les cicadelles observées, les cicadelles vertes sont largement présentes. On note aussi la présence de Psammotettix, vectrices de la maladie des pieds chétifs.

Cette génération d'automne est vieillisante et les Psammotettix ne sont plus capables de déplacements importants. Cependant, des populations non négligeables peuvent être observées dans quelques situations favorables.

Une température de l'ordre de 15° est nécessaire pour l'inoculation du virus. Cette température peut être atteinte sur un court créneau horaire en début d'après-midi.

Le risque semble a priori faible. Il n'est cependant pas nul, en particulier si la période ensoleillée devait se prolonger.

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY - N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

P38

SITUATIONS A RISQUE, elles se limitent aux :

- Secteurs déjà concernés les campagnes précédentes,

- parcelles bien exposées au soleil avec environnement favorable : présence de bois, haies, friches, zones largement enherbées, repousses,

- parcelles où des insectes sauteurs sont observés de façon assez importante (les cicadelles vertes, également présentes, ne transmettent pas le virus). Réaliser l'observation en début d'après-midi ensoleillé.

Dans ces situations, il peut être prudent d'effectuer une intervention de sécurité.

Produits utilisables : Fastac 0,2 l/ha, Sumialpha 0,25 l/ha.

Le traitement doit être réalisé aux heures les plus chaudes pour atteindre directement les insectes.
Ne pas réintervenir sur des parcelles déjà traitées (les recolonisations depuis la fin de la période de protection sont à peu près nulles).

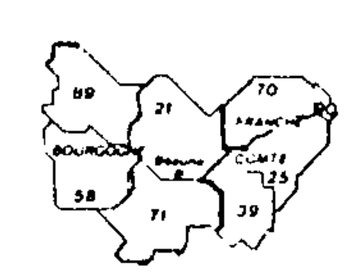
*

* *





DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Z.I. NORD - B.P. 177 - 21205 BEAUNE CEDEX - Tél : 80.22.19.38



ABONNEMENT - REABONNEMENT 1992

Les Avertissements Agricoles répondent à vos grandes préoccupations actuelles en matière de protection phytosanitaire.

Les informations et conseils des bulletins de la Station d'Avertissements Agricoles de Beaune :

* vous permettent de **maîtriser efficacement les attaques parasitaires**, condition d'une agriculture **compétitive**, préservant la qualité et garantissant le **bon état sanitaire** des cultures.

* vous apportent une garantie de sécurité vis-à-vis des résidus par une utilisation raisonnée et modérée des produits phytosanitaires.

* adaptent les méthodes de lutte aux impératifs de protection de l'environnement qui prend une importance croissante.

Les abonnements annuels (année civile) sont à souscrire avant fin Janvier à nos différentes éditions :

Edition 01 : Vigne - Petits Fruits
Edition 02 : Grandes Cultures
Edition 03 : Pépinières - Ornement - Espaces Verts - Arboriculture

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

accompagné <u>obligatoirement</u> de votre réglement

à retourner à : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**
Z.I. Nord - B.P. 177 - 21205 BEAUNE Cédex

NOM et PRENOM (ou raison sociale) :
Adresse postale complète à laquelle les bulletins doivent être adressés :

RUE : N° : COMMUNE :

CODE POSTAL : BUREAU DISTRIBUTEUR :

Tél : **(Veuillez joindre votre dernière étiquette adresse)**

			Nombre d'abonnements souscrits
- Edition 01 "Vigne - Petits fruits"	:	**250 F.**	☐☐
- Edition 02 "Grandes Cultures"	:	**250 F.**	☐☐
- Edition 03 "Pépinières - Ornement - Espaces Verts - Arboriculture	:	**200 F.**	☐☐

Pour toute commande **groupée supérieure à 10 abonnements**, une remise de 20 F. par abonnement sera consentie.

<u>**MODE DE PAIEMENT**</u> : Veiller à libeller votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES :
- DRAF BESANCON - CCP 3 500 63 S DIJON - pour les abonnés du Jura, Doubs, Haute-Saône, Belfort.
- DRAF DIJON - CCP N° 3 500 28 D - pour les abonnés des autres départements.

P39